



Postulat n°

408

**Situation financière des élus : choisir la transparence pour éviter la critique**

En avril 2014, le groupe PLR déposait, par votre serviteur, un postulat intitulé « *situation financière des élus : choisir la transparence pour éviter la critique* » principalement basé sur la demande au Gouvernement d'examiner la possibilité de modifier l'article 6 de la loi sur les droits politiques, en précisant que tout candidat s'inscrivant sur une liste électorale doit fournir une attestation du Service des contributions certifiant qu'il est en règle avec ses obligations fiscales. En séance de Parlement du 1<sup>er</sup> octobre 2014 le Gouvernement proposait d'accepter le postulat en estimant qu'une étude approfondie doit être menée afin d'examiner si la modification de l'article 6 de la loi sur les droits politiques respecterait divers principes fondamentaux reconnus par la Constitution. Malheureusement le postulat 342 a été refusé par 31 voix contre 24.

5 ans après, de plus en plus de révélations sur des élus de tous cantons font l'objet de critiques voir de poursuites pénales sur leurs situations financières. Les citoyens jurassiens sont très critiques et s'indignent sur ces situations qui dévalorisent le rôle d'un élu. Un élu doit être respectueux et se doit être un exemple pour ses concitoyens dans son comportement public et dans le respect qu'il témoigne aux règles régissant la collectivité. Et l'une de ces règles est de payer ses impôts.

Nous demandons au Gouvernement :

**D'examiner la possibilité de modifier l'art. 6 sur les droits politiques, de telle manière que l'on puisse éviter des situations délicates comme celle que j'ai évoqué en prévoyant que le candidat à l'élection s'engage sur l'honneur – ou toute autre formule adéquate – à avoir rempli ses obligations fiscales.**

La crédibilité des candidats sera certainement fortement appréciée des électrices et des électeurs jurassiens.

Fregiécourt, le 4 septembre 2019

Au nom du groupe PLR  
Alain Lachat

Présidence:  
Secrétaire-caissier:

Alain Lachat, Le Montillat 100, 2953 Fregiécourt - 032 462 27 49 ou 079 219 54 58  
Pascal Haenni, Champ-de-Vai 20, 2802 Develier - 032 422 27 31 ou 078 803 34 35

